



Date de convocation : 23/05/2017
Date d'affichage : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt neuf mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Yvon PRESSE - Serge CHEVALIER - Sylvie VADIS - Bey-Am BODILA - Jean Claude ALLAIN - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Sandrine GODIN - Eric HERVE - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Philippe MARTINEAU - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET

Représentées : Gwénaëlle BONNANT par Annie DAROT
Viviane PICOUAYS par Marie-Françoise HAMON

Absentes excusées : Mélanie LE CROM - Sarah PLAYE

Secrétaire : Jean-Yves LACROIX

Réf : VH

ORDRE DU JOUR

1. Vote des subventions 2017 ;
2. Poursuite de l'engagement de la commune de Pleslin Trigavou dans le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude ;
3. Modification du tableau des effectifs ;
4. Les Chais de la Ville au Comte ;
5. Point sur les travaux ;
6. Redevance d'occupation du domaine public (Orange) ;
7. Prise en charge par la commune de frais relatifs à l'organisation des fêtes ;
8. Points d'informations Dinan Agglomération ;
9. Questions diverses :
 - Versement de la subvention OGEC.

En préalable, M. le Maire :

- remercie les personnels et les assesseurs pour le bon déroulement des élections présidentielles ;
- exprime une pensée pour Ernest BAUJARD, Maire Honoraire décédé le 2 mai 2017 et pour Bernard WAISSMANN, doyen de la commune décédé à l'âge de 104 ans ;

- informe le Conseil Municipal du souhait des exploitants du bar le Paradisio d'organiser la fête de la musique le samedi 24 juin ;
- précise que le bulletin municipal n° 140 sera disponible le vendredi 2 juin.

1- Vote des subventions 2017

M. BODILA présente l'ensemble des subventions proposées par la commission des finances en précisant que :

- Pour les dotations scolaires, une augmentation de 1,10 % (taux de l'inflation sur 1 an) a été retenue.
- Les subventions aux associations, considérant les contraintes financières du budget communal, ne sont pas augmentées.
- celle de l'Association « l'Art est dans les bois » sera versée en biennal. Pour l'année 2017, elle sera de 3000 €.
- Le handball Beaussais Rance Frémur fait une demande exceptionnelle afin de permettre le renouvellement du matériel pédagogique utilisé dans le cadre des animations proposées pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Le Maire rappelle que Les associations qui auront fourni le document après la séance du Conseil verront leurs demandes étudiées ultérieurement.

Il informe également les conseillers qu'il convient d'engager une réflexion concernant les subventions jusqu'à présent attribuées par la communauté de communes, à savoir le Handball Beaussais Rance Frémur et Football Club Rance Frémur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

A) Associations locales et cantonales

<i>Associations scolaires et para scolaires</i>	2017
1) Association parents élèves école Trigavou	360
2) Conseil parents d'élèves école publique Pleslin-APE-	360
3) Association parents d'élèves école privée	360
4) Coopérative scolaire de Trigavou	360
5) Coopérative scolaire de Pleslin	360
6) Ogec 433 x 99	42 867
TOTAL	44 667

<i>Associations sportives</i>	2017
10) Cyclo Club d'Armor	80
11) Badminton Club	170
12) Skol Gouren	350
13) Danse et Gymnastique	300
14) Din'handisport Dinan	50
15) Armor Danse	100

16) Ruffian Savate Club	100
17) Archers du Frémur	170
18) Handball Beaussais Rance Frémur (exceptionnelle)	1 000
TOTAL	2 320

<i>Culture et Loisirs</i>	2017
20) Loisirs Amitiés	635
21) L'art est dans le bois (biennal)	3 000
TOTAL	3 635

<i>Action sociale et santé</i>	2017
30) AADBRF (aide à domicile) 0,70€ x 3471	2 429,70
31) Anim'âges Dinan	100
32) Association un défi pour Sullivan	100
33) Association le combat de Maud	100
34) Kiwanis	100
TOTAL	2 829.70

<i>Divers</i>	2017
41) FNACA/AAC Pleslin Trig/Trémérec méd-	75
42) Sté de chasse Diane du Frémur	90
43) Sté de chasse de Trigavou	90
TOTAL	255

B) Associations départementales et autres

<i>Environnement</i>	2017
50) Eaux et rivières de Bretagne APPSB	40
TOTAL	40

<i>Associations scolaires et para scolaires</i>	2017
60) Chambre des métiers Ille et Vilaine - 55 € x 8	440
61) Chambre des métiers Côtes d'Armor - 60 € x 5	300
62) Centre formation Apprentis Côtes d'Armor - 45 € x 1	45
TOTAL	785

<i>Action sociale et santé</i>	2017
70) ADAPEI Papillons blancs des Côtes d'Armor	40
71) Association des donneurs de sang	50
72) Association des paralysés de France St Brieuc	20
73) Association Prométhée St Brieuc	60
74) Steredenn (FJT du Pont Pinet)	180
75) Alcool assistance la Croix d'or Dinan	80
76) Les restaurants du cœur	250
77) Solidarité Dinan Banque Alimentaire Dinan	250
78) Secours catholique 22	110

79) Association secouristes actifs Dinan	20
80) Association Jalmalv 22	20
81) Union Nationale Amis et Familles malades mentaux	20
82) Association des Laryngectomisés	20
83) Handi'chiens	100
84) Secours Populaire	110
85) Association "Quatre Vaulx - Les Mouettes St Cast	20
TOTAL	1 350

<i>Divers</i>	2017
90) La prévention routière	30
91) Centre d'Information des droits de la Femme	30
92) Ligue des droits de l'homme Dinan	30
93) SNSM Lancieux	30
TOTAL	120

TOTAL GENERAL

56 001 € 70

2 - Poursuite de l'engagement de la commune de Pleslin Trigavou dans le projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude

M. le Maire rappelle qu'un Parc Naturel Régional est un territoire habité aux patrimoines, naturels et culturels, remarquables dont les acteurs locaux se réunissent autour d'un projet concerté de développement durable. Le classement d'un territoire en Parc Naturel Régional relève de l'Etat, sur initiative des Conseils Régionaux. Il revient à une structure locale d'impulser et construire un projet de PNR.

51 PNR existent aujourd'hui en France (en métropole et outre-mer), représentant 15 % du territoire national. De nombreux pays en Europe et ailleurs, en s'inspirant de ce modèle français, se sont depuis dotés de PNR ou d'outils similaires.

Le territoire de la commune de Pleslin Trigavou est inclus entièrement dans le périmètre d'étude du Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude arrêté en décembre 2008 par délibération du Conseil Régional de Bretagne, suite à différentes études et consultations. Il compte 64 communes (et non plus 66, depuis la création de Beausais-sur-Mer) et concerne pour tout ou partie 4 communautés d'agglomération ou de communes (la commune de Saint-Malo, de par son niveau de population, a vocation à devenir « Ville-porte » du Parc comme cela est le cas dans la plupart des PNR. La demande de modification sera faite auprès du Conseil régional de Bretagne).

Le projet de PNR est porté par l'association COEUR Emeraude (Comité des élus et usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude), sous mandat et avec le soutien du Conseil Régional de Bretagne. Les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine soutiennent également le projet depuis son origine. Si le PNR est créé, un syndicat mixte devra succéder à l'association COEUR Emeraude. Il rassemblera alors les Communes, les Communautés de communes et d'agglomération concernées et ayant souhaité faire partie du PNR, les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et le Conseil Régional de Bretagne. Le syndicat mixte ne se substituera pas aux collectivités mais sera chargé par elles-mêmes de missions nécessaires pour mettre en œuvre le projet. Elles en fixeront le budget et la gouvernance.

Le Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude serait le 3^{ème} PNR de Bretagne. Il représente une opportunité pour mieux préserver et valoriser les richesses locales, naturelles et humaines, mettre en

lumière un territoire dans son ensemble - au niveau national et international, encourager le développement économique local et durable. C'est aussi un outil innovant, souple et géré par les collectivités. Facteur de cohérence, il permettrait de rassembler les acteurs locaux et renforcer les liens - au sein de ce territoire historique, de cet espace de vie aujourd'hui, entre deux départements et entre le littoral et le sud.

Un avant-projet de charte, définissant les orientations des acteurs du territoire sur 15 ans, a été élaboré et sera transmis au Conseil Régional de Bretagne fin avril 2017 qui l'examinera en session plénière de juin 2017 et devrait ensuite le soumettre à l'Etat pour avis intermédiaire.

L'Etat consultera plusieurs instances, notamment le Conseil national de la protection de la nature, les administrations centrales et déconcentrées en Région, la Fédération des PNR de France, et devrait remettre son avis fin 2017. Ensuite, le projet de charte sera retravaillé pour prendre en compte les avis, puis soumis à enquête publique et ensuite modifié en conséquence.

Ce ne sera qu'ensuite (période envisagée : second semestre 2018), que chaque Commune, Communauté de communes ou d'agglomération, Conseil départemental sera amené à faire part par délibération de son choix de rejoindre ou non le PNR selon la consultation de 4 mois prévue par le Code de l'environnement. La décision finale du Conseil Régional de Bretagne suivra pour enfin aboutir à la demande de classement auprès de l'Etat – par Décret du Premier Ministre.

Afin de conforter le dossier de candidature avant saisine des instances nationales pour avis intermédiaire, COEUR Emeraude en accord avec la Région Bretagne a souhaité lancer une consultation préalable de principe des communes et intercommunalités concernées, non imposée par les textes, sur la réaffirmation ou non de leur engagement en faveur du projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de son engagement dans le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude.

L'inscription des communes dans le périmètre d'étude du PNR n'engage en rien celles-ci à faire partie du PNR à terme. Ainsi, il reviendra à chaque Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de la Charte et son adhésion au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude lors de la consultation finale prévue par le Code de l'environnement (envisagée au second semestre 2018). Il en est de même pour les Communautés de communes et d'agglomération dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le périmètre d'étude du PNR.

Le classement ou non du territoire de chaque commune dans le PNR sera déterminé par le vote du Conseil municipal. La décision positive ou négative de la communauté de communes ou d'agglomération de laquelle est membre une commune, ne l'emporte pas sur celle de la commune.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu la délibération du Conseil Régional n° 08-PNRR/1 des 18,19 et 20 décembre 2008 portant sur « l'initiative de création du Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude » ;
- Vu le courrier de sollicitation de COEUR Emeraude en avril 2017 ;

Considérant :

- l'intérêt que pourrait représenter un Parc Naturel Régional pour le territoire Rance Côte d'Emeraude ;
- que l'engagement de la Commune dans le projet de PNR ne vaut pas approbation par celle-ci du classement de son territoire dans le PNR ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE** que La commune de Pleslin Trigavou poursuit son engagement dans le projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude jusqu'à la consultation des collectivités territoriales et des communautés d'agglomération et de communes prévue par le Code de l'environnement.

3 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du 11 janvier 2017.

Il convient de créer un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 33 heures avec effet au 1^{er} juin 2017.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **ARRÊTE** le tableau des effectifs désigné ci-après :

<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>	<u>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</u>	<u>DATE D'EFFET</u>	<u>DATE DELIBERATION DU C.M.</u>
<u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u>			
1 attaché ou attaché principal	temps complet (35 H)	01.10.2011	18.07.2011
1 adj. adminis. prin. 1ère classe	temps complet (35 H)	01.04.2006	15.05.2006
1 adjoint adminis. Ppal 1 ^{ère} classe	35 heures	01.06.2014	17.07.2014
1 adj. admin. 1 ^{ère} classe	temps complet (35 H)	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. admin. 2 ^e classe	temps complet (35 H)	01.02.2008	10.12.2007
1 adj. Admin. 2 ^e classe ou 1 adj. Admin. 1 ^{ère} classe	temps complet (35 H)	01.04.2011	31.01.2011
1 adj. Admin. 2 ^e classe ou 1 adj. Admin. 1 ^{ère} classe	32 heures	01.01.2017	11.01.2017
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>			
1 agent de maîtrise principal	temps complet (35 H)	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. princip. 1 ^{ère} classe	"	01.06.2009	05.10.2009
2 adj. techniq. ppaux 1 ^{ère} classe	"	01.07.2013	26.05.2013
2 adj. techniq. 2 ^e classe	"	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. Techniq. 2 ^e classe	"	01.08.2009	29.06.2009
1 adj. Techniq. 1 ^{ère} classe	"	01.05.2012	23.07.2012
1 adj. Techniq. 2 ^e classe	"	01.03.2010	11.01.2010
1 adj. Techniq. 1 ^{ère} ou 2 ^e classe	"	01.06.2011	14.03.2011
1 agent de maîtrise	"	01.07.2013	27.05.2013
1 adj. Techniq. 2 ^e classe	"	02.11.2016	03.10.2016

PERSONNEL DE SERVICE

1 ATSEM princip.1ère classe	33 heures 30	01.04.2016	03.10.2016
1 ATSEM princip.2ème classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 ATSEM princip 2ème classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 ATSEM princip.2ème classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 ATSEM princip. 2ème classe	33 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. techniq. 2ème classe	33 heures	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. techniq. 1ère classe	28 heures 30	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. techniq. 2ème classe	30 heures	01.01.2007	12.04.2007
1 adj. techniq. 2ème classe	30 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
2 adj. Techniq. princip. 2ème classe	35 heures	01.04.2014	17.07.2014
1 adj. Techniq. 2ème classe	25 heures 30	01.02.2013	28.01.2013
1 adj. Techniq. 2ème classe	28 heures 30	01.09.2014	13.10.2014
1 adj. Techniq. 2ème classe	24 heures	01.06.2016	23.05.2016

SERVICE ANIMATION

1 adj. d'animation 2ème classe	24 heures 30	01.08.2014	17.07.2014
1 adj. patrimoine 2ème classe	24 heures	01.09.2014	13.10.2014
1 agent contractuel	16 heures 30	01.06.2015	13.04.2015
adj. d'animation ppal 2ème classe			
1 agent contractuel adj. d'animation ppal 2ème classe ou adj. Animation ppal 1ère classe	33 heures	15.05.2017	29.05.2017

4- Les Chais de la Ville au Comte

Après avoir rappelé l'accord pour l'acquisition de l'immeuble (150 000 €), M. le Maire dit son optimisme quant à l'obtention de la subvention d'Etat demandée auprès du F.S.I.L. à hauteur de 60 à 65 % du coût de démolition-dépollution.

Jean-Paul LEROY ajoute qu'aujourd'hui, l'E.P.F. de Bretagne est en attente de la signature officielle des actes de vente, précisant que le permis de démolir a été accordé.

La démolition de la friche industrielle s'inscrit dans un projet global de redynamisation du centre bourg intégrant notamment la construction d'une structure alimentaire multiservices et d'un écoquartier qui fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région.

Par ailleurs, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser un projet culturel en rapport avec le site de la Ville au Comte. Ce projet irait de la collecte de mémoire des anciens chais à la réflexion concernant le futur éco-quartier, objectif premier de l'opération de déconstruction des friches, tout ceci avec une démarche participative des habitants.

5- Point sur les travaux

M. LEMOINE présente l'état d'avancement des travaux en cours sur la commune :

- **Rénovation de la salle des sports** : le calendrier est respecté. Un devis a été signé avec l'entreprise GOBIN pour les travaux d'agrandissement (terrassement et empierrement) du parking.
- **Restructuration du terrain multisports de l'Orme** : les travaux, confiés à la société Sport et Nature, ont été réalisés. La moquette synthétique sera posée le 2 juin.
- **Rue du Poudouvre et de la Croix Boissière** : les travaux sont prévus pour le mois de septembre ;
- **Rue Alexis Renouvel** : les travaux seront réalisés avant la rentrée scolaire de septembre ;
- **Plateau ralentisseur rue du Frémur** : l'entreprise EVEN a été retenue pour réaliser les travaux ; le plateau sera terminé semaine 25 ;
- **Réhabilitation du réseau d'assainissement secteur de Lauriais** : le bureau d'études ATEC a été retenu pour réaliser l'étude ;
- **Voirie 2017** : Les services de l'ADAC préparent le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **Garderie du Groupe Scolaire Georges Hervé** : la salle devrait être opérationnelle pour la rentrée scolaire.

6- Redevance d'occupation du domaine public (Orange)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que France Télécom - Orange doit s'acquitter d'une redevance pour les installations d'infrastructure de télécommunication existantes sur la commune.

Conformément aux dispositions des articles R 20-51 et R 20-52 du code des postes et communications électroniques, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer le montant de la redevance à 3 157 € 74 euros pour l'année 2017, se décomposant comme suit :

- artère aérienne : $37,85 \text{ Kms} \times 50 \text{ € } 74 = 1\,920 \text{ € } 51$
- emprise au sol : $4 \text{ m}^2 \times 25 \text{ € } 37 = 101 \text{ € } 48$
- artère souterraine : $29 \text{ kms } 849 \times 38 \text{ € } 05 = 1\,135 \text{ € } 75$

7- Prise en charge par la commune de frais relatifs à l'organisation des fêtes

Par délibération du 17 septembre 2007, complétée par délibération du 23 mai 2016, le Conseil Municipal décidait de la prise en charge par la Commune de frais relatifs à l'organisation de la fête des Mégalithes :

- location d'une nacelle
- location et vidange d'un WC chimique
- acquisition de petit matériel électrique
- location et transport du parquet.

A l'occasion de la Nordique des Mégalithes organisée sur la commune le dimanche 17 Septembre 2017, l'association Macadam d'Armor sollicite la prise en charge financière de la mise à disposition de toilettes au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **COMPLETE** les délibérations citées ci-dessus par la prise en charge de la location et de la vidange des WC chimiques de la Nordique des Mégalithes.

8- Points d'informations Dinan Agglomération

➤ **Taxe de séjour**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Dinan Agglomération collecte et encaisse cette taxe harmonisée sur l'ensemble du territoire, tant au niveau des tarifs que du mode de perception (Sont exonérées : les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une commune du territoire et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire). Les recettes générées par celle-ci sont reversées à l'office de tourisme de l'agglomération. Ainsi le territoire dispose des moyens supplémentaires pour mettre en place des actions de qualité en faveur du tourisme.

Elle est payée par chaque visiteur hébergé, directement aux établissements d'hébergements touristiques et calculée par personne et par nuitée, puis ensuite reversée par les hébergeurs au service « taxe de séjour » de l'agglomération. Pour ce qui est du gîte communal de la gare, la taxe a été fixée à 0,50 € par résident et par nuit.

➤ **P.L.U.i.**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme définissant le projet global d'urbanisme et d'aménagement de Dinan Agglomération. Il remplacera les différents documents d'urbanisme des communes, fixera les règles générales d'utilisation du sol harmonisées à l'échelle intercommunale. L'intercommunalité devient le territoire le plus pertinent pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements et exprimer au mieux la solidarité entre les communes. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui détermine les politiques en terme d'habitat sera également intégré au PLUi.

M. le Maire informe que les travaux sont en cours. Après le diagnostic territorial qui vient d'être réalisé, il s'agit maintenant de travailler le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Jean-Paul LEROY et Jean-Claude ALLAIN, délégués auprès de Dinan Agglomération pour le P.L.U.i., précisent qu'un registre de la concertation accessible à tous est disponible en mairie (service urbanisme) afin de recueillir l'ensemble des remarques des habitants.

➤ **Information de M. PRESSE concernant les principaux points évoqués lors du Conseil Communautaire du 22 mai 2017 :**

- Délégation de service public eau potable et assainissement

Sur proposition de M. Arnaud LECUYER, Président de Dinan Agglomération, il a été décidé de déclarer sans suite les procédures pour la délégation de service public en matière d'eau et d'assainissement lancées par délibération du 25 janvier 2016 par Dinan Communauté.

- Réforme des S.A.A.D. (Services d'Accompagnement et d'Aides à Domicile)

Afin de mutualiser les moyens et de générer des économies d'échelle, le Conseil Départemental propose un regroupement des structures existantes. Sur le secteur Nord du territoire, un G.C.S.M.S. (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) comprendrait 5 structures : C.C.A.S. Dinan,

C.I.A.S. de Dinan Agglomération, Association le Connétable, A.D.S.C.E., Association Baie de Beaussais Rance Frémur.

- **Subventions aux associations**

Les subventions accordées aux associations par les anciennes communautés de communes ont été reconduites pour 2017.

9 - Question diverse

➤ **Versement de la subvention OGEC**

Suite au vote de la dotation pour l'OGEC d'un montant de 433 € par enfant pour l'année 2017, une dotation de 42 867 € a été allouée pour les 99 enfants de Pleslin Trigavou inscrits à l'école privée au 01.01.2017.

Un premier versement de 12 697 € correspondant au 1er acompte est intervenu en mars 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE un deuxième versement de 15 085 € en mai 2017 et le versement du solde de 15 085 € en octobre 2017.